C62019

10.12.84

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous avez appelé mon attention sur la question des droits de l'homme en Turquie et exprimé votre indignation à la suite des exécutions qui ont eu lieu récemment dans ce pays.

La position du Gouvernement français sur ces événements a été rappelée à plusieurs reprises avec fermeté. Le Ministère des relations extérieures, par un communiqué du 25 octobre 1984, puis le Ministre, M. Claude CHEYSSON, le 28 octobre à la télévision, ont très clairement fait connaître le sentiment du Gouvernement français qui a condamné l'application de la peine capitale en Turquie.

A propos du Conseil de l'Europe, vous le savez, c'est à la suite de l'élection du nouveau Parlement d'Ankara, en 1983, que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a décidé, au printemps dernier, d'admettre des représentants turcs en son sein.

La France, conjointement avec les Pays-Bas, la Norvège, la Suède et le Danemark a pu soumettre à la Commission européenne de sauvegarde des droits de l'homme, la question de la violation de ces principes fondamentaux en Turquie. La requête a été jugée recevable et des enquêtes sont actuellement en cours.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma haute considération.

Laurent FABIUS

TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI
TÜSTAV ARŞİVİ

Monsieur Georges MARCHAIS
Secrétaire Général du
Parti Communiste Français